



Alger, le 13.06.2021

MIP/PCA/Réf/N° 174 /2021.

NOTE D'INFORMATION

A

L'ensemble des Entreprises Adhérentes

Objet : Election des Membres Adhérents Délégués.

Pièce jointe : Fiche de candidature.

Cette note a pour objet de porter à la connaissance de tous les membres adhérents mutualistes que la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole organise une assemblée générale électorale en vue de procéder au renouvellement de ses organes statutaires et ce conformément aux dispositions de la loi n° 15-02 du 04/01/2015 et les statuts de la MIP.

En effet, l'assemblée générale de la MIP est constituée par les membres adhérents délégués élus à la majorité par des membres adhérents à la base de chaque entreprise.

➤ **un (01) délégué pour 1500 Membres Adhérents Actifs.**

Le mode électoral des membres adhérents délégués de la MIP se fera par suffrage universel par majorité des adhérents mutualistes actifs ; ces élections se tiennent sous l'égide d'un membre du conseil d'administration dûment mandaté sur les lieux de travail ou tout autre lieu qu'il estime approprié.

Les employeurs sont invités à mettre à la disposition de leurs travailleurs membres adhérents à la MIP, le lieu et les moyens nécessaires pour la préparation et tenue des élections.

Par contre celles dont l'entreprise à faible effectif entre trois cent délégué et 1500, un délégué est attribué, inférieur à trois cent un jumelage est effectué pour attribuer un délégué.



Le processus général du scrutin est le suivant :

- L'appel à candidature est réalisé à travers tout moyen d'information et expédié à l'ensemble des membres adhérents à la MIP.
- Une commission sera constituée le jour des élections parmi les travailleurs membres adhérents.
- Les fiches de renseignements individuelles de candidature (selon le modèle MIP) ; doivent parvenir avant **le Dimanche 04 Juillet 2021 à 16h00** ; par **Fax/Email** à la Direction Générale à l'adresse suivante :
- Mutuelle de l'Industrie du Pétrole 43, Rue Louis Rouget, Frais Vallon, El Biar-Alger
Tel + Fax – 023.38.52.62 / 023.38.53.17
Email : DG.delegue@mip.dz
- Afficher la liste des candidats retenus huit (08) jours avant la date des élections.
 - Une commission de candidature, composé deux (02) membres, qui seront élus par les membres adhérents le jour même des élections, pour le déroulement de cette opération.
 - **Important** : Les membres, de cette commission ne peuvent pas se porter candidats.
 - Etablir la liste des adhérents mutualistes présents avec leur émargement.
 - Tout adhérent mutualiste peut participer par procuration au vote par l'intermédiaire d'une personne, ayant reçu pouvoir de délégation unique validé par les services de l'APC.
 - Assister au dépouillement des bulletins de vote effectué en présence du membre du conseil d'administration dûment mandaté à cet effet.
 - Etablir un procès-verbal d'élection qui doit sanctionner :
 - Le nombre d'adhérents mutualistes votants.
 - Le nombre de voix obtenues par candidat.
 - Ce procès-verbal doit être signé conjointement par le Membre du Conseil d'Administration mandaté pour cette opération et les membres de la commission de candidature.

وقسيس المجلس الإداري
ح. شنون



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

ANNEE 2021

FICHE DE CANDIDATURE

Membre Adhérent Délégué

CANDIDAT :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Email :

Entreprise /Direction de l'unité :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Fait àle.....

Signature du candidat

